



FLASH INFO – 11 octobre 2021

PROGRAMME ColisActiv'

SOFUB lance un appel à financement
pour 6 millions d'euros (1,2 TWh cumac)

Le Programme « Colis Activ' », financé par le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE), aide les collectivités à développer la cyclologistique sur leur territoire.

Le Programme est porté par SOFUB, la filiale de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette et de Sonergia. Il vise à inscrire durablement la cyclologistique au sein des territoires retenus et à réduire son coût à travers un mécanisme de primes afin de la rendre compétitive face aux modes thermiques majoritairement retenus par les transporteurs et les chargeurs.

Le Programme a pour objectif de livrer au moins 20 millions de colis suivant des modes actifs (vélo ou marche), d'ici 2024, dans des territoires ayant mis en place, ou devant mettre en place, une zone à faibles émissions (ZFE) et prêts à co-financer les actions correspondantes.

SOFUB est aujourd'hui à la recherche de financeurs pour un montant maximal de 6 millions d'euros HT correspondant à un volume de certificats d'économies d'énergie de 1 200 GWh cumac pour la période 2021-2024.

Le facteur de conversion est de 5 € HT/ MWh cumac.

Les contributions au fonds du programme « ColisActiv' » seront versées par les financeurs sur présentation des appels de fonds émis par SOFUB. Ces contributions auront lieu après signature de la convention (en 2021) et au plus tard avant le 31 décembre 2024.

Les partenaires financeurs seront membres du comité de pilotage qui se réunira à minima semestriellement.

Les propositions devront préciser :

- Le montant et ainsi que le nombre de tranches de 100 GWh cumac, que l'obligé s'engage à financer sur 2021-2024 en justifiant de sa capacité financière en fonction de ses obligations;
- Le niveau de son obligation pour la quatrième et la cinquième période, le montant pour lequel il est déjà engagé dans d'autres programmes CEE sur ces mêmes périodes, ainsi que les noms

des programmes concernés. Un défaut d'informations sur ces éléments rendra la candidature nulle et non avenue ;

- Le niveau de connaissance du candidat dans les programmes CEE ;
- L'intérêt et l'engagement de l'obligé dans la transition écologique, dans sa politique et ses actions visant à promouvoir la cyclomobilité en interne à l'entreprise comme à l'externe, ainsi que dans sa capacité à porter une communication active pour le Programme.

Afin de déterminer les candidats lauréats à cet appel à financement, SOFUB sélectionnera les offres selon les critères suivants :

- Sous-critère 1 = priorité aux obligés n'ayant pas ou peu financé de programme à ce stade (25% de la note finale). Les candidats n'ayant pas financé de programmes recevront la note maximale pour ce critère.
- Sous-critère 2 = connaissance des dispositifs CEE (25% de la note finale)
- Sous-critère 3 = engagement dans les politiques, programmes ou actions en faveur de la cyclomobilité et dans la cyclologistique, engagement en matière de communication sur le territoire français (30% de la note finale)
- Sous-critère 4 : Qualité de l'offre (20% de la note finale) au regard de la clarté des propos, des propositions d'appui à la mise en œuvre du programme, des engagements de l'obligé dans la transition écologique, de l'intérêt et la motivation du candidat, etc.

Les obligés intéressés par le financement du programme ont jusqu'au 15 novembre 2021 13h00 pour proposer un engagement.

Ils sont tenus d'adresser leur proposition par mail en PDF, avec papier à entête et signée à Olivier Schneider (president@fub.fr) et secretariat@fub.fr.

Cet appel à financeurs s'inscrit dans le cadre des principes de sélection et financement des programmes CEE en 5^{ème} période dont le détail est disponible sous:

<https://www.ecologie.gouv.fr/cee-programmes-daccompagnement>